



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/937
S/1996/301
18 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Points 42, 44 et 146 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE
TERRORISME INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 17 avril 1996, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République islamique d'Iran

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par S. E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 44 et 146 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Majid TAKHT-RAVANCHI

ANNEXE

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des
affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Ces derniers jours, les attaques impitoyables lancées par les forces armées israéliennes, depuis les airs, la mer et la terre contre le sud du Liban et Beyrouth, ont donné une dimension nouvelle à la guerre et aux effusions de sang au Moyen-Orient. La dernière en date de ces agressions menées par le régime sioniste aurait abouti à l'occupation de nouvelles zones du Liban, où des centaines de civils, dont des femmes et des enfants, auraient été tués ou blessés, au déplacement d'environ 500 000 habitants du Sud, et à la destruction d'un grand nombre d'infrastructures économiques et civiles, infligeant d'importants dégâts matériels au pays. Elle est d'une férocité telle qu'elle rappelle les souvenirs cruels de l'invasion du Liban en 1982. Il est à craindre qu'elle prenne une ampleur encore plus grande.

Les actes de terrorisme et les mesures inhumaines de l'armée israélienne n'ont rien de surprenant ni de nouveau : ils participent du caractère expansionniste et agressif d'un régime qui fait fi de la volonté de la communauté internationale et qui a violé en toute impunité maintes résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Je voudrais rappeler que les principales raisons pour lesquelles la crise perdure au Moyen-Orient sont, d'une part, l'absence de mesures efficaces pour faire face aux actes d'agression et de terrorisme commis par Israël et, d'autre part, l'indifférence à laquelle se sont heurtées les demandes légitimes des Libanais et des musulmans palestiniens de la région. Les solutions d'ensemble irréalistes et injustes qui ont été adoptées dans ce contexte ont, de fait, interdit l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables dans la région. Qui plus est, les tentatives visant à faire passer pour terrorisme le juste combat mené par les musulmans du Liban et de Palestine pour recouvrer la paix et libérer leur terre de l'occupation étrangère, et la position adoptée par certains pays, qui se tiennent à l'écart et gardent le silence devant les actes barbares, inhumains et terroristes du régime sioniste, ne constitueront jamais le moyen approprié de régler la crise qui perdure au Moyen-Orient. Bien au contraire, elles ne peuvent que compliquer encore le problème et encourager la puissance occupante à persister dans la voie de la violence et de l'oppression. Il importe au plus haut point que la communauté internationale, tirant les leçons de l'expérience, empêche Israël de continuer à commettre de tels actes criminels et apporte une solution juste, propice à une paix et une sécurité durables dans la région.

Je suis convaincu qu'en laissant le régime sioniste continuer à violer la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Liban, à s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays en se livrant à des actes de terrorisme et en employant des mercenaires, à étouffer les Palestiniens et à les faire vivre dans la peur et la détresse, non seulement on ne parviendra ni à apaiser les tensions ni à rétablir la stabilité dans la région mais, de surcroît, on

élargira la portée du conflit. Les conséquences qu'aurait la poursuite par Israël de l'agression, des massacres et des violations des droits de l'homme les plus élémentaires sont si lourdes qu'elles rendent votre action absolument indispensable. Je vous invite à user de votre autorité et de vos bons offices pour intensifier les efforts qui visent à faire cesser l'agression israélienne et à rétablir la paix et la stabilité au Liban.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran

(Signé) Ali Akbar VELAYATI
